



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHИ pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : CULTURE

Régie personnalisée de La Vapeur - Subventions 2024

Par délibération du 19 décembre 2005, le conseil municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de La Vapeur.

Une convention relative à la gestion de l'équipement a été signée le 31 janvier 2006 entre la Ville et la régie. Celle-ci définit les relations conventionnelles, notamment en terme d'objectifs, de moyens financiers et humains entre la Ville et l'Établissement Public.

Afin de pérenniser la dynamique partenariale autour de cet établissement et de l'inscrire davantage en tant que tête de réseau sur le domaine des musiques actuelles, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec l'État, la Région de Bourgogne Franche-Comté, la Ville et La Vapeur pour la période 2020-2023. Celle-ci sera renouvelée durant l'année 2024.

Cette convention vise à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de La Vapeur qui se décline autour des trois volets suivants :

- Activité de diffusion consolidée par les travaux d'extension depuis la réouverture ;
- Action artistique à travers l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles ou amateurs (accès à la scène des groupes locaux et régionaux, ateliers, formations et rencontres professionnelles) ;
- Médiation culturelle et éducation artistique et culturelle via des ateliers de pratiques et les interventions éducatives sur le temps scolaire au profit des écoles dijonnaises et la mise en œuvre de projets auprès de publics empêchés, en situation de handicap ou dits éloignés de la culture.

La convention prévoit enfin que la participation financière des partenaire publics soit réétudiée pour chaque année de la durée de la convention d'objectifs.

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter pour l'année 2024 une subvention d'un montant de 800 465 € concourant à financer son fonctionnement et 40 000 € pour son investissement (renouvellement d'équipement scénique et acquisition d'un logiciel comptable).

En 2024, la Ville de Dijon fait le choix d'augmenter son soutien en fonctionnement et en investissement à la Vapeur afin de lui donner les moyens de poursuivre dans de bonnes conditions sa mission de service public.

La subvention de fonctionnement sera mandatée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 500 000 € au cours du mois de décembre 2023,
- 300 465 € au cours de l'année 2024.

Quant à la subvention d'investissement, celle-ci sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **décider** d'attribuer une subvention global (fonctionnement et investissement) d'un montant de 840 465 € à la régie personnalisée de La Vapeur au titre de l'année 2024 et d'approuver les modalités de versement telles que proposées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 53

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 6

DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN